

### **9.3. PARC À CHIENS – ADOPTION DU CODE DE BONNE CONDUITE**

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine d'un parc à chiens à la descente de bateau;

CONSIDÉRANT la proposition du comité concernant les règlements à suivre pour les utilisateurs;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

D'adopter le code de bonne conduite du parc à chiens de Saint-Pie tel que présenté par le comité.

## **2. PROJET : AMÉNAGEMENT D'UN PARC À CHIENS**

- Proposition de règlements
- Impression de 3x autres affiches pour l'identification des zones

### **DISCUSSION**

Je demande aux membres du conseil de vérifier la proposition de règlements pour le parc à chiens. La proposition est basée sur les informations reçues par la SPAD et par le code de conduite de la Ville de Saint-Germain-de-Grantham.

# Code de bonne conduite

## Parc à chiens Ville de Saint-Pie

*Ouvert tous les jours de 7h à 22h*

- Garder son chien en laisse jusqu'à la zone de transition.
- Faire preuve de vigilance à la sortie et à l'entrée et garder les portes fermées derrière soi.
- Maintenir les lieux propres : ramasser les excréments et en disposer dans les poubelles prévues à cet effet.
- Ne sont pas admis dans le parc à chiens :
  - Les chiens agressifs;
  - Les chiens démontrant des signes de maladie et de parasites, les chiens non vaccinés (rage, toux de chenille);
  - Les femelles en chaleur;
  - Les chiots de moins de 4 mois.
- Rester dans la section prévue pour les chiens de la taille du sien (les petits avec les petits, les grands avec les grands).
- Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le chien demeure entièrement sous la responsabilité de son gardien, qui doit assurer une surveillance constante et demeurer en contrôle de son animal.
- Limite de 2 chiens par personne pour assurer une surveillance adéquate.

*Fréquenter un parc à chiens comporte des risques car les animaux demeurent imprévisibles. En ce sens, aucun recours ne pourra être entrepris contre la Ville de Saint-Pie advenant un incident ou un accident. Le gardien du chien doit assumer la responsabilité légale de son chien ainsi que des dommages causés.*

## VILLE DE SAINT-PIE

### Bienvenue au parc à chiens!

#### CODE DE BONNE CONDUITE

Ouvert de 7h à 22h

- Garder son chien en laisse jusqu'à la zone de transition.
- Faire preuve de vigilance à la sortie et à l'entrée et garder les portes fermées derrière soi.
- Maintenir les lieux propres : ramasser les excréments et en disposer dans les poubelles prévues à cet effet
- Ne sont pas admis dans le parc :
  - Les chiens agressifs
  - Les chiens démontrant des signes de maladie et de parasites, les chiens non vaccinés
  - Les femelles en chaleur
  - Les chiots de moins de 4 mois
- Rester dans la section prévue pour les chiens de la taille du sien (les petits avec les petits, les grands avec les grands)
- Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte
- Le chien demeure entièrement sous la responsabilité de son gardien, qui doit assurer une surveillance constante et demeurer en contrôle de son animal.
- Limite de 2 chiens par personne pour assurer une surveillance adéquate.

*Fréquenter un parc à chiens comporte des risques car les animaux demeurent imprévisibles. En ce sens, aucun recours ne pourra être entrepris contre la Ville de Saint-Pie advenant un incident ou un accident à la suite d'interactions entre les chiens. Le gardien du chien doit assumer la responsabilité légale de son chien ainsi que des dommages causés<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup>Source : Règlements du Parc canin de Saint-Germain-de-Grantham.

### Ajouter des pictogrammes

Interdiction de fumer

Nourriture interdite

Pas de vélo, skate, roller...

#### **Affiches supplémentaires pour identifier chaque zone :**

- Zone de transition (maintenir cette porte fermée)
- Zone pour chiens de petite taille (maintenir cette porte fermée)
- Zone pour chiens de grande taille (maintenir cette porte fermée)